

Procès-verbal de la séance du 07 février 2024

Sont présents : Alexandre BARROUILHET, Christian JOUASSAIN, Corinne BLOCH, Stéphanie BOUAT, Jean-Marc DELBEAU, Georges DELVERT, Laure DESMAREST-CAMINADE, Sylvie DEGRUTERE, Pierre VIÉBAN.

Excusé ayant donné procuration : Jean-Claude GOUDOUBERT à Alexandre BARROUILHET

Excusée : Annie BOUAT

Est désigné secrétaire de séance : Jean-Marc DELBEAU

Intervention de Monsieur Florian TOPER, technicien du SYDED, pour expliquer l'implantation et la gestion du composteur collectif.

Délibérations :

1. Demande utilisation de Pouzals par l'association « Le Cantou »
2. Adhésion au SDIAL
3. Signalisation lieux-dits
4. Dossier amende de police pour le carrefour des Brives
5. Tarif raccordement des tabourets au lotissement du Barri de Fraysse
6. Ecole élémentaire de Vayrac – demande de subvention séjour à Seignosse

Questions diverses :

Invitation Sous-Préfète
Repas des aînés

Présentation par Monsieur Florian TOPER, du SYDED, de l'implantation du composteur collectif, la gestion, le lieu, la diffusion auprès des administrés. Il sera implanté derrière la mairie, à côté du terrain de boules.

Concernant les dépôts sauvages, il est proposé de ne pas ramasser les déchets dans un premier temps et plutôt, de faire une signalétique « façon scène de crime » afin d'interpeller sur les incivilités.

1. Demande d'utilisation de Pouzals par l'association « Le Cantou »

Monsieur le Maire expose que l'association « le Cantou » souhaiterait utiliser le site de Pouzals pour une fête de la musique de façon pérenne. Ils délocaliseraient le Cantou une fois par an. Après discussion du conseil municipal, il est décidé d'accorder pour cette année, 2024, une fête de la musique sur le site de Pouzals, mais pas de façon pérenne, une demande devra être formulée chaque année et voir avec l'association l'AASF pour qu'il y ait une coordination des animations.

2. Adhésion au SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot)

Afin de mettre en place l'adressage de la commune, nous pouvons nous faire aider par le SDAIL qui a entre autres, dans ces missions, l'adressage. Ils nous proposent de nous aider dans la cohérence de nomination des voies et d'alimenter la Base Adresse Nationale.

Le Montant annuel de l'adhésion est de 300 €, et 700 € pour la mise en œuvre.
Adoption à l'unanimité.

3. Signalisation des lieux-dits

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'acheter 2 panneaux de signalisation de lieu-dit pour « les Vacants » et « Labarthe » ainsi qu'un panneau « rétrécissement » à mettre juste avant Pouzals. Les achats sont éligibles à la subvention Amende de Police.

4. Sécurisation carrefour « les Brives »

Monsieur le Maire expose que les travaux de sécurisation du carrefour « les Brives » sont également éligibles à la subvention Amende de Police.

Plan de financement :

Montant des travaux : 6 171,22 € HT
Sécurisation des Brives : 5 500,00 € HT
Signalétique : 671,22 € HT

Montant de la subvention sollicitée : 50 % soit 3 085,61 €

Approuvé à l'unanimité.

5. Tarif raccordement des tabourets au lotissement du Barri de Fraysse

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2007, qui avait fixé à 1 500 € le coût du raccordement au réseau d'assainissement communal.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité ne souhaite pas modifier le tarif du raccordement et le maintien à 1 500 €.

6. Ecole élémentaire de Vayrac – Demande de subvention séjour à Seignosse

Nous avons reçu une demande de subvention de l'école élémentaire de Vayrac qui organise un séjour à Seignosse. Un seul enfant de Floirac est concerné.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote car il est concerné.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 50 €.

Questions diverses :

- Logement de l'ancienne Poste : Problème de chauffage, les robinets thermostatiques ne fonctionnent plus, grosse consommation de fuel. Il est proposé de faire venir Quercy Energie pour un diagnostic énergétique. Nous avons un devis d'un montant de 1 298,33 € pour changer les robinets Accord à l'unanimité.
- Repas des aînés : l'âge retenu est à partir de 70 ans, le 7 avril 2024. Il faudra rechercher un traiteur. Il est demandé aux membres de l'ancienne commission du CCAS de prendre en charge l'organisation.

Séance clôturée à 22h25.

Le Maire

Le secrétaire de séance



Alexandre BARROUILHET



Jean-Marc DELBEAU

